

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU **22 JUIN 2010**

L'an deux mille dix et le vingt deux juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bessas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux ordinaires de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain CHAMBON, Maire.

Présents : CHAMBON Alain, CHEYREZY Sylvie, GINESTE Pierre, CHANNAC Cédric, LARI Roseline PEZZANO Anne-Marie, PANSIER Francis, Benoît PETIT, SARRAZIN Patrick THOULOZE Georges,

Absent : néant

Secrétaire de séance : SARRAZIN Patrick

DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE

1. **Achat de logiciels** : le maire a proposé l'achat de nouveaux logiciels de la nouvelle gamme « e-magnus » qui seront en adéquation avec la dématérialisation (comptabilité, paye, élection et état civil). Le coût s'élèvera à 1 064€ HT pour les logiciels, 588€ HT pour l'installation et la formation groupée.
2. **Décision modificative N°1** : l'achat des logiciels de la gamme « e-magnus » n'étant pas prévu au budget 2010, il convient de prendre les décisions modificatives suivants :

Fonctionnement art 61523 :	- 1 400.00€
Virement à la section investissement art 023 :	+ 1 400.00€
Investissement art 205-074 :	+ 1 400.00€
Virement de la section de fonctionnement :	+ 1 400.00€
3. **Décision modificative N°2** : l'achat de bancs et chaises n'avait pas été prévu au budget 2010 il convient de prendre la décision modificative suivante :

Investissement art 2135-092 :	- 1 035.00€
Investissement art 2184-092 :	+ 1 035.00€
4. **Loyers communaux 2010** : comme chaque année le montant des loyers doit être révisé en fonction de l'indice de référence du 4^{ème} trimestre de l'année antérieure. Le taux est de - 0.06% les loyers baissent sensiblement à compter du 1^{er} avril 2010 à :
 - Appartement 2^{ème} étage : 309.82€ par mois
 - Appartement 1^{er} étage : 289.93€ par moisMonsieur Benoît PETIT ne prend pas part à la délibération.
5. **Régularisation d'une construction quartier le Panoramic** : une construction avait été érigée il y a de nombreuses années sur un terrain privé. Après passage d'un géomètre, il s'avère que cette construction empiète sur le domaine privé de la commune. Afin de régulariser cette situation, le conseil municipal accepte d'aliéner 52m² du domaine privé de la commune au prix de 45€/le m², les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

QUESTIONS DIVERSES

1. Du 20 janvier au 19 février 2011 le **recensement de la population** aura lieu sur le territoire de la commune. Madame Sylvie CHEYREZY sera coordinatrice communale. Un agent recenseur sera recruté. Les personnes intéressées par cette fonction devront déposer leur candidature à la mairie.
2. **Table d'orientation** : diverses subventions ont été obtenues. Le projet prendra forme d'ici la fin de l'année.
3. **L'agrandissement du parking sous la mairie** est prévu au cours de l'été afin de créer une aire de retournement pour les bus.
4. **La Dotation Globale d'Équipement (DGE) 2010** qui devait être allouée par l'état ne l'a pas été. La question de la poursuite de l'assainissement du village reste posée.
5. Depuis 1991 la commune de Bessas participe au concours des **villages fleuris**. Cette année encore le jury a parcouru le centre bourg le 14 juin.
6. **Signalétique** : les deux panneaux d'accueil : « BESSAS », seront changés et remis au goût du jour.
7. **Centrale solaire photovoltaïque** : notre commune a fait l'objet de prospection pour la recherche de site potentiel d'implantation. Il apparaît que les terrains envisagés ne se prêtent pas, à priori, à un équipement solaire photovoltaïque de grande ampleur, compte tenu de leur utilisation agricole actuelle, de la fréquentation du site par les rapaces, des difficultés d'accès, et des limitations très fortes en terme de raccordement.

P/O La Première Adjointe

Sylvie CHEYREZY